



FICHE TECHNIQUE 3150-101

ASPHALT EXPANSION JOINT

Joint de dilatation et de contraction

DESCRIPTION

ASPHALT EXPANSION JOINT est constitué d'un noyau d'asphalte mélangé avec des charges minérales et des fibres de renfort et extrudé à chaud sous pression entre deux feuilles de feutre saturées d'asphalte.

UTILISATION

ASPHALT EXPANSION JOINT est un agent de remplissage prémoulé pour les joints des trottoirs, entrées, dalles de plancher pour constructions à étage unique ou multiples ainsi que pour tous les endroits nécessitant de prendre en compte les contraintes liées à la dilatation et à la contraction du béton causées par les changements de température et de taux d'humidité.

ASPHALT EXPANSION JOINT est employé pour créer des joints de contraction de 6,4 mm (1/4 po) d'épaisseur dans le béton.

CARACTÉRISTIQUES

- Joint économique et efficace pour les usages indiqués.
- Auto-scellant lorsqu'installé correctement.
- Ne nécessite aucun entretien.

EMBALLAGE

Épaisseurs 6,4, 9,5, 12,7 mm (1/4, 3/8, 1/2 po)
Largeurs 50,8 à 915 mm (2 à 36 po) en multiples de 12,7 mm (1/2 po) pour s'ajuster à la profondeur de la dalle.

Longueur 1,52 m (5 pi)

Disponible aussi en formes pré-coupées pour bords de trottoirs et gouttières.

Couleur Noir

Entreposage Entreposer les feuilles et les bandes découpées sur une surface plane pour éviter toute déformation.

NORMES

- Conforme à ASTM D 994

DONNÉES TECHNIQUES

Compressibilité Une charge type de 3,9 MPa (560 lb/pi²) est nécessaire pour une compression de 50%.

Teneur en asphalte 75% en poids typique.
Gel-dégel Non affecté par les cycles de gel-dégel.

Durabilité Aucun fendillement ni brisure. Non endommagé par une manipulation ordinaire.

Densité 1040 kg/m³ (65 lb/pi³) typique.

Absorption d'eau 3% type en poids.

APPLICATION

Placer ASPHALT EXPANSION JOINT contre les murs, autour des colonnes et contre les constructions attenantes avant de couler le béton.

Installer le joint à environ 6,4 mm (1/4 po) en dessous du niveau de la surface de béton fini pour permettre une compression sans extrusion par-dessus la surface du béton.

Les joints dans le béton ne devraient pas dépasser 12,7 mm (1/2 po) d'épaisseur. La largeur du joint doit être égale à la profondeur de la dalle moins 6,4 mm (1/4 po).

RESTRICTIONS

À moins qu'il ne soit en retrait d'environ 6,4 mm (1/4 po), le joint peut extruder sous l'effet de la compression.

Ne pas appliquer de scellant sur ASPHALT EXPANSION JOINT.

Si les joints doivent être scellés, utiliser le FIBRE EXPANSION JOINT ou CERAMAR de W. R. MEADOWS.

Le contrôle de la fissuration dépend largement de la conception (mélange, agencement des renforts, dimension des joints, espacement et emplacement, etc.) ainsi que des bonnes techniques de mise en place, y compris le bon mûrissement du béton.

Page suivante ...

W. R. MEADOWS DU CANADA
70 HANNANT COURT, MILTON, ONT. L9T 5C1
TÉL: (905) 878-4122 • TÉLÉCOP: (905) 878-4125

Ventes Montréal : (877) 405-5186

Hampshire, IL / Cartersville, GA / York, PA / Fort Worth, TX
Benicia, CA / Pomona, CA / Goodyear, AZ / Milton, ON /
St. Albert, AB

www.wrmeadows.com

Ne pas mettre de scellant par-dessus le joint.

NUMÉRO ET TITRE DE LA SPÉCIFICATION

03 15 00: Accessoires pour béton

INFORMATION LEED

Peut contribuer à l'obtention de crédits LEED :

- Crédit MR 2 : Gestion des déchets de construction
- Crédit MR 5 : Matériaux régionaux

Pour la fiche technique la plus récente, des informations LEED supplémentaires et la fiche signalétique, visiter : www.wrmeadows.com

2016-08-16



SEALTIGHT® est une marque de commerce enregistrée de W. R. Meadows du Canada

Garantie: W. R. Meadows du Canada garantit qu'au moment et à l'endroit où nous faisons la livraison, nos matériaux seront de bonne qualité et se conformeront à nos normes publiées, alors en vigueur à la date de l'acceptation de la commande, sauf en ce qui concerne les variations ne se rapportant pas aux matériaux LA GARANTIE CI-DESSUS SERA EXCLUSIVE ET REMPLACERA TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRIMÉES OU SOUS-ENTENDUES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES SOUS-ENTENDUES DE COMMERCIALISATION ET D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES APPLICABLES PAR LA LOI, EN COURS D'ACTION, PAR COUTUME COMMERCIALE OU AUTREMENT. En tant que recours exclusif pour toute infraction à cette garantie, nous remplacerons les matériaux défectueux, à condition cependant que l'acheteur examine les matériaux à la réception et nous avise promptement par écrit de toute défectuosité avant que les matériaux ne soient utilisés ou incorporés dans une construction. Trois mois après la livraison des matériaux par W. R. Meadows du Canada, toutes nos garanties et autres obligations en ce qui concerne la qualité des matériaux ainsi livrés seront considérées comme étant remplies et toutes nos responsabilités à cet égard seront terminées, et aucune poursuite pour infraction à l'une de ces obligations ne pourra donc être entamée. W. R. Meadows ne sera en aucun cas responsable des dommages fortuits. A moins d'un accord contraire formulé par écrit, aucune garantie n'est offerte pour des matériaux qui ne sont pas fabriqués par W. R. Meadows du Canada. Nous ne pouvons pas garantir, et d'aucune façon nous ne garantissons, aucune méthode particulière d'utilisation ou d'application, ni les performances des matériaux sous aucune condition particulière. Ni cette garantie, ni notre responsabilité ne peuvent être prolongées, ni amendées par nos vendeurs, distributeurs ou représentants, par les représentants de nos distributeurs, ni par aucun renseignement de vente ou dessin.